

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Abéba, Ethiopie, B.P.: 3243 Tél.: (251-11) 5513 822 Télécopie: (251-11) 5519 321
Courriel: situationroom@africa-union.org

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'UNION AFRICAINE SE FÉLICITE DE L'ADOPTION D'UNE RÉOLUTION AUTORISANT UNE OPÉRATION DE MAINTIEN DE LA PAIX DES NATIONS UNIES EN RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Addis-Abeba, le 12 avril 2014: La Présidente de la Commission de l'Union africaine (UA), Dr Nkosazana Dlamini-Zuma, se félicite de l'adoption, par le Conseil de sécurité des Nations unies, le 10 avril 2014, de la résolution 2149 (2014) autorisant la création de la Mission multidimensionnelle intégrée pour la stabilisation des Nations unies en République centrafricaine - RCA (MINUSCA). Le transfert d'autorité de la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (MISCA) à la MINUSCA aura lieu le 15 septembre 2014.

Rappelant les dispositions pertinentes du communiqué adopté par le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'UA, le 7 mars 2014, la Présidente de la Commission souligne que la mise en place de la MINUSCA marquera une nouvelle étape dans les efforts de la communauté internationale visant à aider la RCA à surmonter les multiples défis auxquels elle est confrontée. Elle exprime l'engagement de l'UA à travailler conjointement avec les Nations unies pour assurer une transition harmonieuse de la MISCA à la MINUSCA.

La Présidente de la Commission félicite les membres africains du Conseil de sécurité des Nations unies - A3 (Nigeria, Rwanda et Tchad) pour leur participation active à l'élaboration de la résolution sur la base des lignes directrices fournies par le CPS dans son communiqué du 7 mars 2014 et en application des Conclusions de l'Atelier d'Alger de décembre 2013 qui visent à renforcer l'efficacité de la présence africaine au Conseil de sécurité. La Présidente de la Commission note également avec satisfaction les consultations étroites entre le rédacteur du projet de résolution (la France) et la partie africaine tout au long du processus d'élaboration du texte. Ces consultations s'inscrivent dans la droite ligne des dispositions pertinentes du communiqué sur le partenariat entre l'UA et les Nations unies dans le domaine de la paix et de la sécurité, adopté par le CPS lors de sa réunion tenue à New York le 23 septembre 2013, appelant à l'implication effective des membres africains du Conseil de sécurité dans la rédaction

des documents de cet organe concernant l'Afrique et à des consultations adéquates et diligentes, tant formelles qu'informelles, avec l'UA et ses Mécanismes régionaux pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits. Elle exprime l'espoir que cette pratique sera poursuivie et systématisée en ce qui concerne les questions africaines inscrites à l'ordre du jour du Conseil de sécurité.

La Présidente de la Commission souligne qu'en attendant le transfert d'autorité, la MISCA continuera à s'acquitter pleinement de son mandat tel que fixé par le CPS dans son communiqué du 19 juillet 2013 et le Conseil de sécurité des Nations unies dans sa résolution 2127 (2013) du 5 décembre 2013. En particulier, la MISCA, avec le soutien de l'Opération française Sangaris et de l'Opération prévue EUFOR-RCA, continuera à assurer la direction des efforts en cours visant à mener à bien la phase initiale de stabilisation, et ce en s'appuyant sur les progrès importants enregistrés sur le terrain, de manière à créer des conditions favorables à la réalisation des objectifs assignés à la MINUSCA. À cet égard, elle réitère l'appel de l'UA aux États membres et aux partenaires internationaux pour qu'ils apportent tout le soutien nécessaire à la MISCA.

Dans le même temps, l'UA, en étroite collaboration avec la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), intensifiera ses efforts pour renforcer et coordonner le soutien international à la transition centrafricaine, à travers le Groupe international de contact sur la RCA (GIC-RCA), dont le rôle est reconnu dans la résolution 2149 (2014). En coordination avec la République du Congo, qui copréside le GIC-RCA, la Commission est en train de prendre les mesures de suivi convenues lors de la quatrième réunion du Groupe tenue à Brazzaville, le 21 mars 2014, en vue de renforcer son efficacité et le soutien à la transition en RCA. La Présidente de la Commission appelle tous les partenaires de l'UA, y compris les Nations unies, à apporter l'appui nécessaire à ces efforts et à éviter tout double-emploi avec la création d'un autre mécanisme international.

La Présidente de la Commission saisit cette occasion pour, une fois encore, rendre hommage à la direction de la MISCA et aux pays contributeurs de troupes et de personnels de police, pour leur engagement et les sacrifices consentis en faveur de la paix, de la sécurité, de la stabilité et de la réconciliation en RCA. Elle réitère l'appréciation de l'UA aux dirigeants de la CEEAC, notamment les Présidents Idriss Deby Itno du Tchad, Président en exercice de la CEEAC, et Denis Sassou Nguesso de la République du Congo, Médiateur de la CEEAC, pour leurs efforts inlassables et le volontarisme dont ils font preuve dans la recherche d'une solution durable à la crise en RCA. Elle souligne que le rôle continu de l'UA et de la région, par le biais de la CEEAC, sera crucial pour l'aboutissement du processus en cours en RCA.